



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Arrêté n° *12-2021-07-22-00001* du **22 JUIL. 2021**

Objet : portant modification de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de l'énergie ;

VU la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de la préfète de l'Aveyron, Mme Valérie MICHEL-MOREAUX ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle KNOWLES, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU l'arrêté ministériel du 13 juin 2018 portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution de servitudes, des travaux de raccordement du poste de transformation 400 000 / 225 000 volts de Sud-Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 autorisant les agents de RTE Réseau de transport d'électricité ainsi que ceux des entreprises accrédités par elle, à procéder aux études de tracé pour la construction d'un poste électrique 400 000 / 225 000 volts et de ses lignes de raccordement ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 déclarant d'utilité publique les travaux de création d'un poste de transformation électrique 400 000 / 225 000 volts dénommé Sud-Aveyron et déclarant cessibles au profit de RTE Réseau de transport d'électricité les terrains nécessaires à la réalisation de ces travaux et constatant l'urgence à prendre possession des biens expropriés ;

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 72 54
Mél. : catherine.langlois@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/BEDD

VU l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 susvisé et portant modification à la parcelle B119 ;

VU l'arrêté préfectoral n°12-2019-11-05-001 du 5 novembre 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 susvisé et portant modification à la parcelle B-1593 ;

VU la demande d'autorisation d'occupation temporaire de la société RTE Réseau de transport d'électricité du 29 juin 2021 visant à inclure les parcelles B-1598 et B-1600 en vue de la création d'accès aux pylônes et aux liaisons souterraines, stockage de terre afin de réaliser des travaux publics ;

CONSIDERANT les documents produits à l'appui de cette demande :

- un plan parcellaire ;
- un tableau des surfaces occupées, précisant le nom du propriétaire concerné, ainsi que la nature des travaux projetés ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le tableau joint à l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements est modifié aux parcelles B-1598 et B-1600 de la façon suivante :

Commune	Pylône	Parcelle	Nom propriétaire	Surface à occuper (m ²)	Travaux projetés
SAINT VICTOR ET MELVIEU	-	B-1600	Madame CANITROT Marie Bénédicte	845	Création d'accès aux pylônes et aux liaisons souterraines Stockage de terre
	-	B-1598		20	

Le plan annexé audit arrêté est modifié par le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 est modifié comme suit :

Chaque entreprise accréditée par RTE Réseau de Transport d'Électricité sera munie d'une copie des arrêtés préfectoraux n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018, n°12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 et n°12-2019-11-05-001 du 5 novembre 2019, ainsi qu'une copie du présent arrêté qui devront être présentés à toute réquisition.

Article 3 : les dispositions des arrêtés préfectoraux n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018, n°12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 et n°12-2019-11-05-001 du 5 novembre 2019 demeurent inchangées à l'exception de celles mentionnées aux articles 1 et 2.

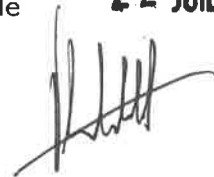
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication , soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie postale mais également par voie numérique à l'adresse : <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le Directeur du Centre Développement et Ingénierie Toulouse de la société RTE Réseau de transport d'électricité, le maire de Saint-Victor-et-Melvieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires et au colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le

22 JUL. 2021



Valérie MICHEL-MOREAUX



LE DÉPARTEMENT DE SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU

CREATION DU POSTE RTE, SUD AVEYRON

SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU

OCCUPATION TEMPORAIRE ILOI DU 28/12/1982

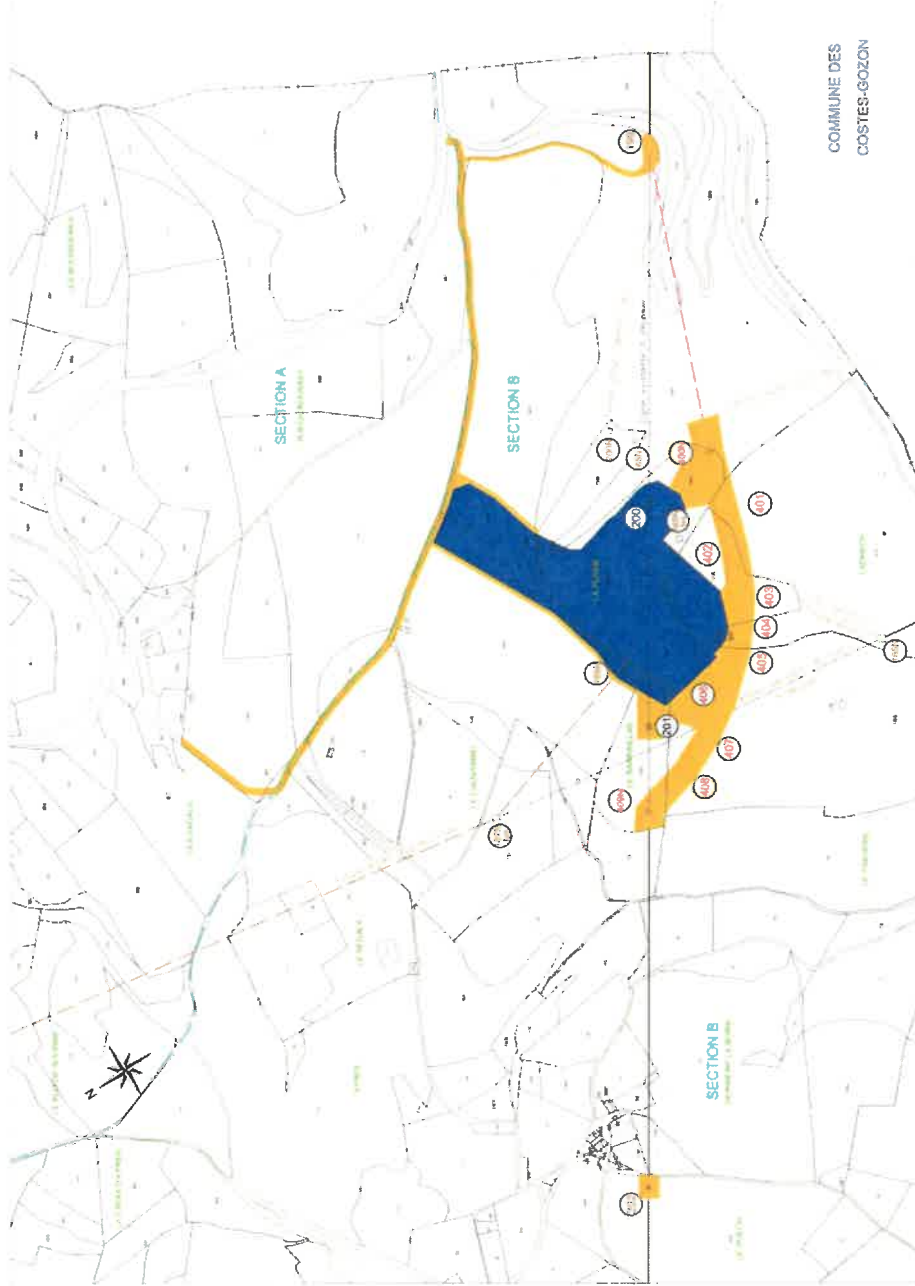
AVISORSAION OCCUPER TEMPORAIREMENT LES TERRAINS NECESSAIRES A
L'INSTALLATION DE CHAQUEUR, LA CREATION D'ACCES ET DE PISTES PROVISIONELLES
EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU POSTE ET DE SES RAZ/COUREMENTS,
ET DU PLACEMENT PROVISIONNEL D'UNE LIGNE ELECTRIQUE 22KV

PLAN PARCELLAIRE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU

ECHELLE : 1/2500



COMMUNE DES
COSTES-GOZON

Legende

- Lignes d'alignement existantes autorisées
 - Lignes d'alignement existantes non autorisées
 - Lignes d'alignement à réaliser
 - Lignes de l'alignement de fait, provisoires
 - Zones sans reconnaissance cadastrale
 - Eau
- 22KV
10KV
20KV
- Support électrique aérien
 - Support électrique de terre
 - Support électrique souterrain
 - Support électrique